

LES SOURCES DOCUMENTAIRES

1) LES SOURCES DÉMOGRAPHIQUES

A) - AVANT LA RÉVOLUTION:

LES B.M.S

Ce sont les registres ayant servi à l'enregistrement des **B**aptêmes **M**ariages et **S**épultures de la paroisse de Bouisse déposés aux Archives Départementales¹ qui ont été dépouillés. Leur étude a été complétée par une vérification sur microfilm au service des Archives Municipales de Narbonne. Les documents se présentent sous la forme de deux volumes cartonnés de même format, mais leur contenu diffère. Le premier va de 1695 - 1788, le second ne commence qu'en 1736 et s'achève en 1792. L'ensemble couvre près d'un siècle sans interruption.

Sur une aussi longue période, la qualité, la lisibilité et la précision des données sont inégales. S'il n'y a rien à dire sur la qualité technique des microfilms il est cependant indispensable de formuler quelques remarques sur leur exploitation. Les différents feuillets qui ont servi aux prêtres pour inscrire les actes ont été reliés en un seul volume épais. L'absence de marge, ou encore la couture des livrets font que la saisie complète du document, sous l'objectif de la caméra n'a pas été toujours possible ce qui nuit à son utilisation. D'autre part, lorsque les feuillets sont peu épais et que l'encre utilisée est très foncée l'image obtenue est illisible, recto et verso du document se confondent sur le film. Au cours de la réalisation des microfilms par les Mormons plusieurs pages de l'exemplaire original ont été sautées, si bien que la copie présente des lacunes.

Aux actes collectés sur les registres de la paroisse de Bouisse, nous avons ajouté par la suite, les naissances et mariages concernant la population du hameau de Salagriffe, relevés sur les registres de la Paroisse de Montjoi². Nous en reparlerons plus loin dans ce chapitre.

Il n'a pas été possible d'établir, en relevant le nombre de personnes ayant signé aux bas des actes, une estimation même très approchée de la pratique de l'écriture à l'intérieur de la communauté. Il semble que les prêtres aient pris l'habitude de recourir à un nombre restreint de témoins. Au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, cette fonction est fréquemment assurée par Michel et Louis Azam, ce dernier ayant un paraphe dénotant une maîtrise certaine de l'écriture, ou encore Louis et Jean Vignon. Cette façon de procéder peut signifier que le nombre de personnes capables d'apposer leur signature au bas du document est réduit, mais on peut supposer aussi, que le prêtre a recours au service de personnes qui lui sont proches.

Parmi les curés ayant occupé la chaire de Bouisse, nous avons relevé au début de la période étudiée M^e Cayrel. Raymond Rouffia venu de Fitou lui succéda rapidement, son ministère dura une vingtaine d'années. A sa mort la paroisse fut dirigée par Joffre. Il eut le privilège de conduire le 13 juin 1725, cent quarante deux jeunes de Bouisse, vers l'église d'Arques pour y recevoir la confirmation de l'évêque d'Alet. Il a soigneusement enregistré les noms de tous les confirmants sur le registre. Son successeur fut Charles Barrier, venu de Maisons, d'après l'acte de prise de possession passé en 1727

¹ Ref 4E 044 1E1 et 5E 044/1

² Ref 4E 269 1E1 à 3.

chez M^e Ribes à Limoux. Vint ensuite, Jean Mouisse, natif d'Albières. C'est sous son ministère, de 1746 à 1771, que les registres sont le mieux tenus. Son successeur, André Jamme, sera plus négligent, originaire du diocèse de Vabres dans le pays de Rouergue, il exerçait auparavant à Ginestas au diocèse de Narbonne, d'après l'acte de prise de possession de la paroisse de Bouisse³ retenu par M^e Traversat notaire de Lagrasse. Il eut comme assistant un vicaire du nom de Cormary, lequel trahit ses origines rouergates lorsque sous sa plume le nom de Pech devient Puech. Au début de la Révolution, sous l'Assemblée Constituante, M^e Alcouffe fut élu pour desservir la paroisse de Bouisse. Jusqu'alors il était titulaire de la cure de Montjoi, auparavant il avait desservi la paroisse de Villardebelle. Quelques documents attestent son ralliement aux idées nouvelles.

LE CONTENU ET LA QUALITÉ DES REGISTRES

Plusieurs critères sont habituellement utilisés pour définir leur qualité.

Le premier est la précision dans la description des actes. Elle est très satisfaisante pour les baptêmes et les mariages sur l'ensemble de la période, surtout si l'on tient compte des critiques généralement adressées par les spécialistes au contenu des registres du sud de la France.

Pour chaque nouveau-né figurent les nom et prénom des père et mère et généralement ceux du parrain et de la marraine précisant souvent le lien de parenté de ces derniers avec le nouveau né ou ses parents. Bien des actes indiquent encore si le baptisé est né au village ou dans un hameau.

Les actes de mariage signalent régulièrement les noms et prénoms des parents des époux sauf lorsqu'il s'agit d'un remariage. Si l'un des époux, ou les deux sont étrangers à la paroisse, leur origine est signalée, les actes font aussi mention des dispenses accordées par l'archevêque de Narbonne ou le pape. L'âge des époux est, par contre, rarement indiqué.

Les informations concernant les décès sont plus succinctes. Sur la majeure partie de la période les actes donnent pour chaque défunt les nom, prénom et âge, ce dernier souvent approximatif. Dans les années précédant la Révolution cette rubrique est plus négligée, les actes contiennent le minimum de renseignements, ne figurent alors que les noms et prénoms. Faute d'autres renseignements, il est difficile de faire la liaison entre les décès et les naissances. Les homonymies fréquentes rendent aléatoire toute interprétation.

Le second critère déterminant la qualité des registres concerne le report sur ces derniers de la totalité des actes réalisés par les prêtres. En effet il arrive que les prêtres négligent de mentionner sur les documents, des baptêmes et des sépultures surtout lorsqu'ils concernent un enfant qui n'a vécu que quelques heures voire une paire de jours. C'est sur le sous-enregistrement des actes concernant les enfants précocement décédés que portent généralement ces lacunes. Ce défaut est relevé fréquemment par les chercheurs qui ont travaillé sur les registres des paroisses du quart sud-ouest de la France. Ils signalent la présence d'espaces laissés en blanc destinés à recevoir le cas échéant un acte oublié, ce qui a souvent pour effet de troubler l'ordre chronologique. Sur les registres de Bouisse les actes sont consignés les uns à la suite des autres et nous n'avons relevé aucun espace destiné à recevoir plus tard la mention de quelque événement. On ne peut dire, pour autant, qu'il n'y a pas eu d'omissions de la part des clercs. Elles ont été rares puisque nous n'avons trouvé qu'un seul oublié signalé par un recteur.

Si le prêtre n'a signalé que cette omission on ne peut en conclure qu'elle fut la seule. Nous avons trouvé dans l'un des registres de la paroisse St Paul de Narbonne la preuve de nouveaux oublis commis à la même époque c'est à dire vers 1730. En 1755 Cantié Marie native de Salagriffe vit à

³ Traversat not. à Lagrasse 22/02/1771 (A.D 3E 6555)

Narbonne depuis une quinzaine d'année. Elle a dépassé la trentaine lorsqu'elle désire épouser François Couvirat originaire du diocèse de Couserans, c'est alors qu'elle se heurte à de graves difficultés. Le curé de la paroisse St Paul refuse de procéder à la célébration de l'union tant que Marie Cantié n'aura pas produit les documents certifiant que son père Antoine et sa mère Gazeu Françoise sont décédés et ensevelis. Elle doit recourir à un avocat qui dépose une requête.

Jean Mouisse, recteur de Bouisse procède à l'enquête ; il délivre un rapport concluant à l'omission mais certifiant que les parents sont bien décédés et ensevelis au cimetière paroissial: Le mariage sera célébré quelques jours plus tard.

Parmi les nombreux actes de notoriété relevés dans les cahiers tenus par le greffe du juge de paix pas un seul ne concerne une personne née avant 1792, ce qui peut confirmer la tenue satisfaisante des registres tenus par le clergé avant la Révolution.

Une façon d'apprécier la fiabilité des documents a été proposée par M. Louis Henry. Il est arrivé à la conclusion que 3% au moins des enfants venus au monde au cours d'une année mouraient dès leur naissance. Il suffit donc de comparer le nombre de décès d'enfants déclarés sans vie à la naissance ou décédés dans les heures qui suivent avec le nombre d'acte de baptêmes enregistrés pour apprécier la qualité des registres.

Qu'en est il dans la paroisse de Bouisse ?

Lorsque les prêtres ensevelissent un enfant mort-né, qui n'a par conséquent, pas été baptisé ils le désignent sous le nom peu gracieux mais significatif "*d'aborton*". Ils les distinguent de ceux qui ont vécu suffisamment longtemps pour être baptisés par le prêtre ou ondoyés par un proche ou la "*femme sage*". Si l'enfant a été baptisé par un prêtre, et s'il meurt dans les heures qui suivent, en marge de l'acte de baptême figure la mention "*obiit*", sans préciser la date. Ces cas sont très rares, puisque deux seulement ont été retrouvés. La mention "*obiit*" est le plus souvent employée pour signaler les décès de jeunes enfants ayant vécu quelques jours ou quelques mois, elle est alors suivie de la date du décès, portée en latin. Si l'enfant décède après avoir été ondoyé et sans avoir reçu le baptême il n'apparaît que dans la rubrique des sépultures. Le prêtre précise cette situation à l'aide des mentions, "*a reçu l'eau à la maison*", ou encore "*ondoyé par.....*". L'enfant inhumé n'est pas désigné sur le registre par le nom et prénom attribués lors de cette cérémonie supplétive, mais par une formule plus générale comme "*Nous avons enseveli un enfant, une fille, ou encore un jumeau de* ". Dans ces conditions il est aisé de relever le nombre *d'abortons* et d'enfants morts lors de leur venue au monde.

Tableau n° 1 répartition par décennies des "*abortons*" et enfants ondoyés.

1700/09	1710/19	1720/29	1730/39	1740/49	1750/59	1760/69	1770/79	1780/89	1790/93
6	11	3	1	2	5	2	1	8	3

L'ensemble représente un total de 42 sépultures d'enfants mort-nés ou décédés à la naissance. La paroisse ayant d'autre part enregistré 1656 baptêmes, au cours de cette même période, la proportion est donc de 2,5%.

C'est un résultat que l'on peut estimer satisfaisant, puisqu'il n'est qu'à un demi point de la barre théorique. Il est comparable à ceux relevés dans les meilleures paroisses considérées dans l'enquête réalisée par L. Henry sur "*la fécondité dans le quart sud ouest de la France*". Il signale un taux de 1,2% pour l'ensemble des 9 paroisses étudiées avec deux pointes à 2,5 % à Maxou (Lot) et 2,7 % à St Léger (Charentes Maritime).

Tous ces enfants, n'apparaissant qu'une seule fois dans les registres à travers la mention de leur décès, ont été rajoutés sur les fichiers destinés à recevoir les naissances.

Poursuivant la recherche des décès précoces nous en comptons 144, le tableau suivant en donne la répartition.

Tableau n° 2 Répartition des décès survenus au cours du premier mois de vie.

à la naissance	de 1 à 7 jours	de 8 à 29 jours	total	% / naissances
42	35	47	124	7,5

Prolongeons les calculs sur la première année d'existence, nous relevons alors 253 décès, ce qui signifie que 15,18 % des enfants nés vivants ne passent pas le cap du premier anniversaire. Ces proportions⁴ confirment une tenue dans l'ensemble satisfaisante des registres par les desservants successifs

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS L'EXPLOITATION.

Lors des premiers contacts avec les registres, la surprise vient de l'absence de normalisation dans l'écriture des noms propres sous la plume des clercs au moment de la rédaction des actes. La graphie se faisant essentiellement sur une base phonétique elle varie avec les individus, le temps et l'espace. A quelques kilomètres de distance, les variations sont sensibles. Vers 1700 on est *Dal Bourc* à Bouisse mais on devient *Delbouch* dans la paroisse voisine d'Arques.

La reconstitution et l'étude des familles ayant vécu à Bouisse à partir du XVIII^e siècle, étant un de nos objectifs, elle ne pouvait se faire qu'à la suite de tris successifs. C'est dans cette optique que pour chaque nom de famille une graphie unique a été adoptée, celle qui est utilisée de nos jours. Le recours à l'informatique dans cette phase de notre recherche ne pouvait s'accommoder des variantes adoptées par les prêtres dans la rédaction des actes. C'est ainsi que Delbourg s'est imposé toutes les fois qu'ont été rencontrées les variantes Dal Bourc, Delbourc, Delbouch. Seuls les Maury et Maurin ont résisté à cette codification. Il s'agit des formes occitane et française d'un même nom, ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'elles donneront des lignées bien distinctes. Au XVIII^e siècle on remarque bien l'emploi plus fréquent dans la langue écrite de l'utilisation de la forme francisée "Maurin" pour désigner les familles "bourgeoises", tandis que celles qui portent le nom de "Maury" appartiennent à la classe des brassiers, mais dans les actes d'usage courant, les deux graphies sont indifféremment appliquées.

D'autres difficultés viennent de l'usure des noms dans la pratique orale, elle finit par les déformer. C'est ainsi que Résséguier est parfois contracté en Ressié, Rassié, ou encore Resseyer et que Viguié a pu se raccourcir en Vier et donner au féminin la forme Bière. Ces déformations finissent par être adoptées par la langue écrite, avec la pratique on les retrouve sans trop de difficultés. Contrairement aux Maury et Maurin, ces altérations ne sont pas à l'origine de branches nouvelles sur le territoire de Bouisse tout au moins.

- les erreurs dues à la confusion entre nom et surnom.

⁴ Ces résultats ne prennent en compte que les actes relevés sur les B.M.S. de la paroisse de Bouisse, les enfants nés à Salagriffe et baptisés à Montjoi - 185 entre 1695 et 1792 - n'interviennent pas dans les calculs.

Une lecture minutieuse et répétée des registres a donné l'occasion de relever et corriger quelques erreurs. Nous avons pu mesurer la difficulté devant laquelle se trouvaient les prêtres au moment de la rédaction des actes, surtout si celle-ci était faite en l'absence des parties et des témoins.

Un acte de mariage, sur le registre de la paroisse d'Arques à la date du 4 avril 1755, concerne l'union de Barbaza Antoine, originaire de Bouisse, et de Garrigues Françoise, la mention marginale donne à l'épouse le nom de Tisseyre Françoise. Une lecture rapide pourrait laisser croire qu'il s'agit là d'une erreur commise par le prêtre, alors qu'il faut y voir sa difficulté à discerner le vrai nom. Ce couple s'installera à Bouisse, où la même confusion se reproduira. Il y baptisera plusieurs enfants, à cinq reprises la mère sera désignée sur les registres de cette paroisse sous le nom de Tisseyre, et une seule sous celui de Garrigue. Ce qui met en évidence, le peu d'usage que l'on faisait du nom de famille, et l'embarras des curés. Il est, d'ailleurs, probable qu'il faille attribuer à cette même famille un nouveau-né dont le père s'appelle toujours Barbaza Antoine mais dont la mère est dite Menut Françoise. Ce dernier nom, dont l'apparition est unique sur l'ensemble des registres, pourrait bien correspondre à un sobriquet occitan dont l'équivalent français serait "*gringalet*".

D'autres imprécisions proviennent de l'utilisation fréquente et généralisée des "*escais*", c'est à dire des surnoms. Cette pratique, indispensable pour distinguer les homonymes, s'est maintenue jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale..

J'ai porté en fin de document la liste des sobriquets utilisés au fil des siècles. Ils ont été relevés sur les registres B.M.S mais aussi sur des documents à caractère administratif ou financier tels le compoix de 1747, différents registres de la capitation⁵ ou encore le cadastre napoléonien. Ils étaient indispensables pour distinguer les chefs de famille portant même nom et prénom. Certains sont passés d'une famille à l'autre, par le jeu des alliances. Un Pech sera dit "*Farassou*" après son mariage avec une femme Anguille, tandis qu'un autre deviendra "*Jean Pétit*" après avoir épousé une Delbourg. Quelques surnoms ont un rayonnement qui dépasse largement le cadre de Bouisse, celui de "*Bouchère*" est porté par des familles Cros dispersées dans un large secteur compris entre Alet, Couiza, Bouisse et Fourtou. Nous proposons ci-dessous quelques exemples prouvant l'utilisation ancienne quasi permanente du surnom à la place du nom.

Le premier exemple est emprunté à la famille Gimat. Le premier de ce nom arrivé à Bouisse est Gimat Jean. Il est tailleur d'habits et vient du village voisin de Lanet en 1739. A son arrivée le surnom de "*Christol*" forme occitane du prénom Christophe le distingue. Ce surnom restera longtemps dans la famille. On le retrouve ailleurs et bien plus tard porté par les descendants. En effet, lorsque l'un d'eux installé à Ribaute en 1835, marie sa fille vers 1860 à Fabrezan⁶, cette dernière est désignée sur les registres de l'état civil de cette commune sous le nom de Gimat Christol le surnom concurrence ou complète le nom.

Le cas suivant a été relevé sur les registres de la cathédrale St Just de Narbonne : à la date du 27 juin 1768 j'ai relevé le mariage de Marie Sansone, originaire de Bouisse fille de Jean et d'Olive Dorothée. C'est le surnom du père Sansou⁷ qui a été utilisé à la place du nom de famille Saint Loup.

Lorsqu'elles évoquaient le sort tragique du « *barregeat* » les personnes âgées du village ignoraient ses nom et prénom. Il s'appelait Mir Lazare et fut retrouvé assassiné dans un champ, un jour de 1875. L'événement seul était encore présent dans les mémoires.

⁵ A.D série C

⁶ Ribaute et Fabrezan sont deux villages du Val d'Orbieu à 35 et 40 km de Bouisse

⁷ Le compoix de 1747 décrit les biens tenus par Jean Saint Loup dit Samsou.

Voici un exemple contemporain : J'ai du entreprendre cette étude pour apprendre qu'une vieille femme que nous avons connue et toujours désignée sous le nom de la « *Marie de la Fleur* » s'appelait de son vrai nom Marie Cambriels épouse Rousset. Son surnom lui est venu du prénom de sa mère Fleurantine.

Il est aisé de comprendre les difficultés éprouvées par les prêtres du XVIII^e siècle. D'autant qu'ils n'étaient pas originaires de la localité et que d'autre part la paroisse était étendue et la population nombreuse. La liste des confirmants de 1725, dressée par le curé Joffre permet de s'en rendre compte, les jeunes originaires du bourg sont désignés avec précision, leur appartenance familiale se retrouve sans peine, mais dès que l'on aborde les hameaux, la description est bien plus approximative ce qui rend plus délicate toute tentative de les rattacher à une famille. Enfin le groupe des plus démunis, celui des pasteurs et des brassiers, étant sujet à de fréquents déplacements, pouvait être plus difficile à cerner par le curé.

Les erreurs sont assez faciles à retrouver et corriger, lorsque l'usage du sobriquet est répété au point de se substituer au nom. C'est sans problème que l'on peut rétablir le nom correct de la mère dans les actes de baptêmes des enfants né de Maurin Jean et de Flourette "*Poulas*", lorsque l'on sait que le père de cette dernière s'appelle Carla Paul, et qu'il est souvent désigné sous le surnom de "*Poulas*".

Certains cas ont été plus difficiles à résoudre, un acte de baptême du 01/11/1736 déclare que la mère de l'enfant baptisé, Delbourg Jean, s'appelle Coumepage Marianne. Ce nom n'apparaît que cette fois-là et il ne se retrouve nulle part ailleurs. La solution est venue de la lecture du compoix de la paroisse. Parmi les tenanciers installés aux Boudis figure, en 1748, Jean Cros dit "*Coumorage*", après vérification, il a été possible d'établir qu'il s'agissait du grand père maternel de l'enfant baptisé. C'est donc par erreur que le prêtre a écrit "*Coumepage*" à la place de Cros.

Seule une connaissance géographique de la région mais aussi une part de chance ont permis de confondre en une seule personne Méricou Andrive et Bonnive Andrive. C'est sous la première forme qu'est désignée l'épouse de Rousset Pierre en 1696 et 1698 à l'occasion de deux naissances. Je me doutais qu'il ne s'agissait pas du vrai patronyme de la mère, mais alors quel pouvait-il être? La solution est apparue, lorsque j'ai noté la présence vers la même époque d'un Bonny Pierre dit "*Méricou*" dans le registre B.M.S de Villardebelle. Il était natif de la borde de Méricou située dans le terroir de Fourtou. En relevant le décès en 1724 d'Andrive Bonnive⁸ j'en ai conclu qu'Andrive Méricou et Andrive Bonnive n' qu'une même personne..

Le prêtre peut se tromper dans la relation entre nom et surnom, et nous induire en erreur si nous n'y prenons garde. Nous relevons sur le registre B.M.S la sépulture en date du 14 novembre 1760 de Cantié Jean, âgé de 17 ans fils de « *Poulas* » de Salagriffe, cinq jour plus tard c'est Jacques Cantié âgé de 3 ans également fils de « *Poulas* » qui est inhumé. Il ne se trouve dans ces tranches d'âge, aucun individu parmi les différentes familles Cantié, par contre, Carla Barthélémy dit "*Poulas*" et Laborie Barthélemie comptent, parmi leurs enfants, deux fils portant l'un le prénom de Jean et l'autre celui de Jacques. Le premier est né le 26.05.1743, le second le 31.05.1758. Il s'agit, sans aucun doute, des enfants ensevelis en novembre 1760. Comment expliquer l'erreur ? Les habitants de ce hameau sont des paroissiens de Montjoi, qui viennent seulement ensevelir leurs défunts à Bouisse, le prêtre ne les connaît pratiquement pas.

la substitution du nom d'une grand-mère à celui de la mère.

Dans la rédaction des actes de baptême il arrive que le nom de la mère soit inexact. Le dix août 1768 est baptisée à Montjoi Auriol Marie, fille de Guillaume et de Villefranque Marie du lieu de Salagriffe. Il

⁸ Plus tard j'ai relevé l'acte de mariage confirmant l'exactitude de mes suppositions.

n'y a pas de famille Auriol dans ce hameau, où une dizaine de familles répondent au nom de Cantié, parmi lesquelles celle de Guillaume fils de Auriol Françoise, époux de Villefranque Marie. Il faut attribuer l'enfant à ce couple, sachant que c'est souvent la grand-mère qui conduit l'enfant vers les fonts baptismaux. Le 10 juillet 1769 dans le B.M.S de Bouisse est enregistré le décès de Cantié Marie, âgée de trois ans fille de Guillaume de Salagriffe, cet acte concerne le même enfant et confirme notre hypothèse.

S'il était nécessaire de signaler ces divers types d'erreurs rencontrés, empressons nous de dire qu'elles sont rares, aisées à découvrir et corriger au fur et à mesure que l'on se familiarise avec la population.

Salagriffe un cas particulier

Le hameau de Salagriffe fut à l'origine d'un problème plus sérieux. Alors que le dépouillement des registres avançait, son originalité se révélait. Seuls les décès survenus au sein de sa population étaient portés sur les registres de Bouisse. Quelque temps plus tard la solution de cette énigme apparût. Le baptême des nouveaux nés et plus tard leur mariage étaient enregistrés sur les registres de Montjoi, paroisse à laquelle était rattaché religieusement le hameau. Mais c'est parce qu'il était plus aisé d'amener les corps des défunts, à dos de mulet le plus souvent⁹, vers l'église et le cimetière de Bouisse que les sépultures y ont été célébrées. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution. Par la suite le hameau sera intégralement rattaché à la commune de Bouisse. Pour cette raison nous avons décidé de relever sur les B.M.S de Montjoi les baptêmes et les mariages attribués à la population de Salagriffe, et de les inclure dans les registres correspondants de Bouisse. Cette intervention était nécessaire si nous voulions plus tard établir des comparaisons et dresser des courbes, sur une période chevauchant la Révolution. Les registres de Montjoi¹⁰ sont dans l'ensemble bien lisibles, à l'exception d'une période vers 1725, pour laquelle l'encre utilisée a pâli, les feuillets sont quasiment blancs. Lors de la reliure, des inversions ont été commises dans l'ordre des années, quelques cahiers figurent en double exemplaire. Ce village était de bien moindre importance que celui de Bouisse, les interventions du curé sur les registres moins fréquentes, si bien que les documents abandonnés dans un coin de la sacristie ont été soumis à l'attaque des rats. En 1755, le prêtre déclare qu'il a dû utiliser le double à la place de l'original, celui ci "*étant gâté, à ne plus pouvoir servir, par l'attaque des rats*". Aucun ondoisement ou sépulture "*d'aborton*" intéressant le hameau, ne figure sur les cahiers de la paroisse de Montjoi.

Ce sont 185 actes de baptême et 36 actes de mariage intéressant la population de Salagriffe qui ont été relevés sur les registres de cette paroisse.

B) PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ET POST-RÉVOLUTIONNAIRE

L'ÉTAT CIVIL.

La mise en place de l'état civil, dans le cadre de la réorganisation administrative du pays, ne se fit pas sans difficulté. Dans la nouvelle commune de Bouisse elle eut pour effet de simplifier les relations avec le hameau de Salagriffe dont tous les actes seront, après quelques hésitations, désormais enregistrés à la mairie à partir de 1795¹¹. La description des actes est moins fantaisiste. La précision s'améliore progressivement, cependant au cours des premières décennies, les dates de naissance des

⁹ cela se passait encore ainsi en 1918, un témoin se souvenait d'avoir assisté à l'enterrement d'une jeune fille de Salagriffe dont la dépouille avait été amenée jusqu'à l'église de Bouisse sur le dos d'une jument

¹⁰ 4E 263 et 5E 263 A.D

¹¹ le dernier acte concernant Salagriffe, relevé sur les registres de Montjoi est daté du 02.02.1795

jeunes époux sont rarement mentionnées, en dehors des périodes au cours desquelles l'enregistrement de l'acte se fait sur un document imprimé fourni par la préfecture. Nous avons d'abord travaillé sur les registres conservés à la mairie de Bouisse puis fait des comparaisons avec ceux qui sont déposés aux Archives départementales. Ces derniers contiennent aussi les feuillets consacrés aux publications de mariage, leur consultation a permis de retrouver l'origine et la date de mariages de certains époux, et de connaître les destinations de quelques autres.

La nouvelle administration va se heurter à deux types de difficultés, la réaction des citoyens devant la mise en place de l'Etat Civil, et la création de structures administratives capables d'assumer ces nouvelles responsabilités. Il est certain que le nombre d'actes enregistrés au cours de la période révolutionnaire a chuté. Comment l'expliquer ?

Trois réponses sont envisageables : le manque de civisme, la négligence des autorités locales ou encore une modification des comportements démographiques pour expliquer la baisse des naissances. Cette dernière hypothèse est à rejeter, le phénomène serait à la fois bref et brutal, il s'étendrait sur la période 1792 - 1798, au cours de laquelle la moyenne annuelle atteint à peine 14, alors que sur les tranches de dix ans précédant cette époque ou lui succédant elle dépasse 20. Il supposerait un changement radical, improbable, dans les comportements.

Il faut mettre les retards apportés par les parents dans la déclaration des naissances, sur le compte de la négligence ou de la réticence à se plier aux nouvelles lois. Cinq enregistrements tardifs seulement ont été relevés. Trois ont lieu au cours du mois de fructidor de l'an V (septembre 1797), le retard entre le jour de la naissance et celui de la déclaration allant de cinq mois pour le premier à deux mois pour les autres. La simultanéité des déclarations permet de supposer que les familles ont agi sous la contrainte. Le quatrième acte de ce type est daté du 11 fructidor an VIII, il relate la naissance de Guilhem Marianne. Elle remonte au 11 brumaire de l'an IV. Le délai écoulé entre l'événement et son enregistrement est le plus important observé à Bouisse, il est de 5 ans. Le dernier acte faisant état d'un décalage élevé entre le jour de la naissance et celui de son enregistrement est daté du neuf décembre 1806, ce jour là, l'officier d'état civil inscrit sur les registres Mir Augustin, né le premier septembre de la même année.

Comme partout en France, la population de Bouisse s'est divisée lors de l'application de la Constitution civile du clergé. Les adversaires du nouveau régime ont pu refuser de signaler à la maison commune les naissances et les décès survenus dans leur famille. Le secrétaire de mairie, Devèze Jean, de son côté a pu manquer de zèle dans l'exercice de ses fonctions.

L'enregistrement des actes à la mairie leur retire le caractère sacré. Le baptême faisait du nouveau-né un chrétien, lui garantissait l'accès au royaume céleste en cas de décès précoce, ce qui était fréquent à l'époque. Il n'y a rien de comparable dans l'inscription sur les registres de l'Etat civil. Cette raison a été avancée pour expliquer le peu d'empressement manifesté par les citoyens pour faire devant l'officier de l'Etat civil les déclarations exigées par la loi. Lorsque Calas François en 1834 demandera au juge de paix de lui délivrer un acte de notoriété, il mettra en cause la négligence de ses parents qui ont omis de le déclarer. C'est bien sûr une formule commode mais certainement valable dans quelques cas.

Il fallut, enfin, trouver une personne capable d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie. Question de la plus haute importance et lourde de conséquences, pour la bonne tenue des registres.

En dehors de Devèze Jean, habitant le village, nous ignorons les noms de ceux qui ont rempli ces fonctions. Lorsqu'à plusieurs reprises entre 1816 et 1818, le conseil municipal se réunit en session extraordinaire, c'est le maire semble-t-il qui rédige les comptes-rendus, l'écriture est lisible mais bien fantaisiste. Cependant au cours de la période couvrant une partie des seconde et troisième décennies du XIX^e siècle, c'est une personne étrangère à la commune qui remplit cette tâche. Une observation

faite à propos du budget de l'année 1833 nous apprend à son sujet que : "*son budget ne devrait pas subir de diminution attendu son éloignement et l'impossibilité d'en trouver un sur place*"¹². M^o Gastine, originaire de Vignevieille, notaire de Bouisse, en place à Lanet, accomplit ces fonctions pendant plusieurs années. A chacun de ses passages l'un de ses travaux consistait à mettre les registres à jour, à partir d'informations écrites ou orales qui lui étaient données. Cette façon de faire n'est pas à l'abri de sérieuses critiques voici celles qui sont les plus lourdes de conséquences.

- Etait-il informé, en dehors des mariages, de tous les actes de naissance et de décès survenus entre deux visites ?

- En particulier, lui signalait-on les enfants nés et décédés depuis son dernier passage, dans le cas d'une réponse affirmative estimait-il, lui même, indispensable d'inscrire sur les registres la naissance et le décès ?

- Quelle était la précision de l'information , alors que sa qualité d'étranger ne lui permettait pas de connaître l'ensemble de la population, près de 800 habitants, répartie sur le vaste territoire communal ?

Quelques anomalies, omissions et erreurs flagrantes relevées au cours de cette période justifient les remarques faites ci-dessus.

En voici quelques exemples:

La naissance de Cambriels Catherine, soeur de ma trisaïeule, fille de François et de Barbaza Marianne figure à deux reprises sur le registre des naissances. Elle apparaît une première fois le premier septembre 1826 et à nouveau le premier octobre de la même année. Il en est de même pour Maury Elisabeth fille de Dominique et de Cros Françoise dont la naissance est mentionnée une première fois le six mai 1827, puis encore le 29 du même mois. Une interversion chronologique dans l'inscription des décès survenus en 1824, Gazel Louis mort le cinq juin, enregistré avant Delbourg Bernard décédé le dix neuf mai, témoigne du désir de rattraper un oubli. Deux corrections tardives ont été relevées sur le registre des décès de l'année 1830 conservé à Bouisse. Après le dernier acte, enregistré le dix novembre 1830 ont été ajoutés les décès de Arié Paul survenu le 20 janvier, et celui de Fraisse Marguerite morte le 12 mai. Ces deux ajouts ont été très certainement faits après que les doubles des actes de l'année aient été expédiés au greffe du tribunal civil, puisque ces documents, aujourd'hui déposés aux Archives Départementales, n'ont pas été corrigés. Cette explication permet de comprendre l'anomalie suivante. Sur les registres de l'église, le curé signale le 16 décembre 1821 le baptême de Rivière Cécile fille de Jean et de Roques Rose, mais l'Etat Civil ne la connaîtra qu'à partir du 6 janvier 1822 date à laquelle elle serait venue au monde à 6 heures du matin.

Parmi les omissions survenues du temps de M^e Gastine, l'une au moins, est corrigée 70 ans plus tard par une décision du Tribunal Civil de Carcassonne en date du 18 mars 1896. Elle exige l'insertion, dans le registre de l'Etat Civil de Bouisse, de la naissance de "*Raynaud François né le 18 janvier 1826 de François dit "crabit" et de Raynaud Anne*".

Lorsque Escarguel Joseph devient instituteur à Bouisse, il assure le secrétariat de mairie. Les registres sont mieux tenus, mais ils sont loin d'être parfaits : erreurs et omissions sont à l'origine de rappel à l'ordre de la part du procureur.

Le Tribunal civil de Carcassonne intervient lorsque Sarda Clémence veut se marier en 1864 il apparaît qu'elle a été enregistrée sous le prénom de Clément, enfant du sexe masculin. Une rectification de l'acte par voie de justice en date du 10 mai 1864 sera nécessaire avant qu'elle puisse prendre époux.

¹² mairie de Bouisse brouillon des décisions et de la correspondance municipale, cahiers non classés.

Bien plus tard, encore, les décisions officielles visant à améliorer la qualité et la précision des actes n'ont pas toujours reçu d'applications correctes. A son décès en 1915, Maurin Anne, épouse Guittard, est portée fille de Pierre et de Cambriels Mathilde ce qui est faux, ses parents sont Maurin François et Azais Elisabeth¹³. Sur l'ensemble de la période ce n'est qu'à partir de 1859 que les enregistrements des enfants nés sans vie entreront dans la pratique.

Nous devons signaler la « *discrétion* » observée dans la relation de certains événements. J'ai plus haut évoqué le sort du « *barrégeat* ». Mes recherches étaient vaines et le seraient restées si je n'avais eu à ma disposition le registre des sépultures religieuses tenu par le curé Sérié¹⁴. C'est dans ce cahier que je pus lire que, le 19 septembre 1875, il avait inhumé Mir Lazare dit le « *barrégeat, trouvé noyé dans son sang, au champ* ». Ayant pris note de la date j'allai vérifier sur les registres municipaux. Pour l'état civil Mir Lazare était décédé de mort naturelle, dans son lit, ainsi que l'avaient déclaré ses voisins. L'affaire était close. Nous ne saurons jamais les raisons qui ont poussé le maire et la famille à se taire.

Bouisse n'est pas l'exception, les registres de l'Etat Civil furent généralement mal tenus dans de très nombreux villages. Madame Fine Souriac abordant le problème du sous-enregistrement des décès, dans une étude consacrée au Pays de Sault, écrit " *Ce sous-enregistrement des décès, et spécialement des décès d'enfants, continue même après la Révolution dans certaines communes pyrénéennes, comme Montjoie en Ariège (canton de St Lizier) ou St Savin (canton de Cauterets) où les registres d'Etat Civil sont nettement lacunaires jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Dans les quatre communes du Pays de Sault que nous étudions, le sous-enregistrement des décès (est) important durant la première décennie du siècle (1800 - 1810)....*"¹⁵. A Bouisse, il y eut à la fois, sous-enregistrement des décès plus fréquent pour les enfants que pour les adultes, mais aussi omission des naissances. La période la plus sensible s'étend sur le premier tiers du XIX^e. Pour mesurer l'ampleur de ce phénomène nous avons consulté d'autres sources auxiliaires de la démographie.

Enfin il existe des situations complexes ainsi, le contenu d'une lettre adressée par le maire de Bouisse au « *citoyen maire de Narbonne* » au mois de janvier 1849 nous met en présence d'un cas difficile à résoudre:

« *Citoyen Maire de Narbonne*

En examinant votre lettre du 14 décembre dernier, je me suis convaincu que le nommé Norbert Evariste enregistré à Narbonne le 4 juin 1828 de père et mère inconnu est le même individu qui est né à Bouisse le 25 septembre 1827 fils de Delbourg Catherine et de père inconnu lequel a été porté sur le tableau de recensement de la commune de Bouisse lors du tirage de la classe de 1847 et a obtenu le n°

¹⁶
—

*En conséquence il n'y a pas lieu pour le moment de le porter sur le tableau de 1848*¹⁷».

Nous avons, effectivement, relevé sur les registres de Narbonne, en date du 4 juin 1828, la déclaration d'un enfant trouvé âgé de 6 mois environ. Aucun renseignement n'est porté au sujet de l'identité de l'enfant, déposé à 11 heures du soir la nuit précédente, dans le tour de l'hôtel Dieu

¹³ Une main anonyme et maladroite a corrigé l'erreur sans y être bien sûr autorisée.

¹⁴ Ce registre et quelques autres en fort mauvais état sont conservés par une paroissienne de Bouisse, ils couvrent la période 1850-1900

¹⁵ "Pays de Sault, espaces, peuplement, population " Collaboration d'auteurs C.N.R.S 1989.

¹⁶ Le numéro n'est pas mentionné.

¹⁷ copie de la correspondance municipale Mairie de Bouisse non classé.

destiné à recevoir les enfants abandonnés. Dès lors, comment se fait-il que le maire de Narbonne ait pris des renseignements auprès du maire de Bouisse et que ce dernier lui ait donné une réponse dont il est quasiment certain ? La mère célibataire, faute de pouvoir le nourrir, aurait-elle abandonné son enfant en bas âge pour le reprendre plus tard lors qu'il serait capable de travailler ? Cette pratique, courante à l'époque, fut dénoncée par l'administration préfectorale.¹⁸ Pour y mettre un frein, elle décida de placer les enfants abandonnés dans les départements voisins à fin de rendre plus difficile les recherches pour les retrouver.

C) AUTRES DOCUMENTS À CARACTÈRE DÉMOGRAPHIQUE

- LES ACTES DE NOTORIÉTÉ¹⁹, LES REGISTRES DE LA CONSCRIPTION²⁰ - LES LISTES ET REGISTRES DE CATHOLICITÉ²¹

Les actes de notoriété sont délivrés par le juge de paix du canton. Souvent c'est à l'occasion de mariages, qu'il est fait appel à cette procédure. Lorsque l'un des futurs époux se trouve dans l'incapacité de fournir une copie de l'acte indispensable à son union, il se présente devant le juge de paix accompagné de plusieurs témoins qui confirment les noms de ses père et mère et la date de sa naissance. Cette dernière n'est pas toujours donnée de manière sûre et certaine, elle est quelquefois très approchée. Dans les meilleurs des cas, le jour, le mois et l'année sont indiqués, parfois les témoins certifient seulement qu'il est né "*dans le courant du mois de de l'année 18..*". Enfin pour quelques uns seule l'année est indiquée, la précision se limitant pour l'un d'eux à la formule "*certifient qu'il est né au début de l'année 1806*". Le calendrier révolutionnaire a porté la confusion dans les mémoires, mais on peut aussi douter de la valeur de certains témoignages. Calas Charles se présente en 1825 devant le juge de paix, il réclame un acte de notoriété pour son fils François, afin de le faire libérer de la maison de correction qui doit le retenir jusqu'à l'âge de vingt ans. Parmi les témoins cités figure Elisabeth Calas sœur de Charles âgée de sept ans. Quel crédit peut on accorder à son témoignage ? Quelques années plus tard, le même François Calas revient devant le juge de paix pour des raisons identiques, il est accompagné de témoins assurant qu'il est né en 1806. Son père aurait-il menti pour le faire libérer un an plus tôt ?

Nous avons dépouillé les registres utilisés lors de la tenue des conseils de révision sur la période 1814/1847. Les listes sont établies à partir des déclarations fournies par le maire, à l'administration préfectorale, quelque temps avant que le conseil de révision n'ait lieu. Pour les dresser, le maire utilise les cahiers de l'Etat Civil, mais il ajoute également ceux dont la naissance a pu échapper à l'enregistrement. La préfecture veille à la bonne tenue de ces listes, en 1832 elle s'étonne auprès du maire, de l'absence du jeune Bonnafous. Le maire répond, déclarant que c'est par erreur que ce jeune a été désigné sous le nom de Bonnafous, car en fait il s'appelle Gazel²².

Le document rédigé le jour du conseil, mentionne pour chaque candidat son état civil. Les jeunes omis sur les listes de l'Etat civil, sont aisés à retrouver, la case réservée à l'inscription de leur date de

¹⁸ C'est dans un des *Recueil des lois et circulaires* adressés par l'administration départementale aux municipalités que se trouvent ces informations concernant les enfants abandonnés.

¹⁹ AD (4U23 / 10 et suivants) justice de paix du canton de Mouthoumet années 1810 à 1856

²⁰ A.D série R. non côté

²¹ A.D 5E 044 complément (depuis le mois de juin 1993 ils ont été rendus à l'évêché.)

²² Tout au long du XIX^e siècle dans cette famille les enfants seront enregistrés tantôt sous le nom de Gazel, le seul valable, tantôt sous celui de Bonnafous, qui était celui d'une grand mère paternelle qui n'a jamais vécu à Bouisse. Ces hésitations, que l'on retrouve à Montjoi, conduiront à l'apparition de deux patronymes distincts.

naissance reste vide ou ne contient que l'année supposée de la naissance. On peut lire quelquefois les mentions "*naissance inconnue*" ou "*n'a pas été enregistré*". Ces listes soulignent les lacunes de l'état civil. Sur vingt sept états annuels dépouillés nous avons relevé les renseignements propres à deux cent quarante un jeunes originaires de Bouisse. Sur l'ensemble, on relève vingt candidats pour lesquels la date de naissance est inconnue ou incomplète cela représente 8,3 % de l'effectif total.

Actes de notoriété et listes du conseil de révision s'appliquant à une même période, nous les avons rassemblés sur un même tableau pour mieux les comparer.

tableau N° 3 Lacunes de l'Etat Civil apparues grâce aux actes de notoriété et registres de la conscription.

Années	Actes de Notoriété		Conscrits	Années	Actes de Notoriété		Conscrits
	filles	Garçons			filles	Garçons	
1792	1			1806		3	
1793		1		1807			1
1796	2	1	1	1809			1
1797		1		1810	1		
1798	2	1		1815	2		
1799	1	1		1818			1
1800		2	1	1820	1	1	
1801		2	2	1822	1	1	
1802	2			1826		1	
1804	2	1	1				
1805	2	1	2				
	filles	garçons	conscrits				
Total	17	17	10				

Avant de procéder à des comparaisons précisons que neuf des conscrits portés sans date de naissance se retrouvent parmi les garçons ayant demandé un acte de notoriété. Il s'agit d'Alquier François, Delbourg Jean, lesquels ont été appelés une première fois par erreur en 1818 alors qu'ils appartenaient à la classe 1819, Rivière Antoine, Raynaud Paul, Sournies Jean Louis, Alquier Antoine, Gimat Gélard, Calas François et Roques Jean. Ce dernier sera appelé en 1838 avec les jeunes nés en 1818, son acte de notoriété affirme qu'il serait né en avril de l'année 1820, mais sur les registres tenus par le curé on relève le baptême d'un enfant du nom de Roques Jean le 9 mai 1819.

Trente quatre jeunes ont eu besoin d'un acte de notoriété, ils se répartissent par moitié entre filles et garçons. Cet équilibre entre les sexes montre qu'il n'y a pas eu de choix délibéré tendant à ne pas déclarer les garçons pour leur éviter, plus tard, la conscription comme cela a pu se faire ailleurs. Comme l'on pouvait s'y attendre c'est au cours de la période 1793 - 1805 que le phénomène prend sa plus grande ampleur. Trente jeunes, douze filles, dix huit garçons ont ainsi été retrouvés après avoir été ignorés de l'officier d'état civil. Il est maintenant possible d'oser une évaluation plus précise des omissions. Le nombre de naissances enregistrées au cours de la période 1792 - 1826 s'élevant à 730, la proportion d'actes retrouvés grâce à la comparution devant le juge de paix s'élève à 4,66%. Ce pourcentage que l'on pourrait estimer satisfaisant pour l'époque ne tient pas compte de ceux qui ont échappé à l'enregistrement. Les enfants décédés précocement n'ont pas laissé de trace sur les registres, la mortalité infantile n'ayant pas changé depuis la période précédente devait tourner aux environs de 3% il faut ajouter encore ceux qui devenus adultes n'ont au cours de leur vie jamais eu besoin d'un acte officiel pour attester leur naissance. C'est à près de 8% qu'il faut estimer le nombre d'actes non signalés sur les documents officiels, au cours de cette période.

Par la suite y a-t-il amélioration ?

Plusieurs cahiers remplis par les prêtres, consultés aux Archives départementales, couvrent la période 1819 -1850 avec une lacune de 1825 à 1828. Les documents sont en bon état. Les actes rédigés sur des feuillets doubles rassemblés en cahiers, non cousus, année par année ont un contenu sommaire, les décès survenus sitôt la naissance, et les sépultures d'enfants mort-nés ne sont plus signalés. Malheureusement ces listes tardives ne permettent pas d'établir de comparaison avec la période révolutionnaire. Ces cahiers sont censés présenter deux avantages sur les documents de l'Etat Civil. Même si la Révolution a porté un coup à la pratique religieuse, on peut supposer que l'habitude de baptiser les enfants dès leur naissance s'est conservée dans la majorité des familles et qu'il en est de même pour les sépultures, on requiert toujours le prêtre. Une comparaison avec les listes officielles dressées à la mairie devrait permettre de relever les lacunes ou anomalies présentes sur l'un ou l'autre des documents. Le prêtre étant sur place, on est en droit de supposer que les actes sont enregistrés sitôt après leur déroulement ou peu de temps après, comme le prouve le baptême de Rivière Cécile inscrit près de trois semaines avant qu'elle ne soit enregistrée à la mairie²³. Le tableau ci-dessous fait apparaître le nombre d'actes relevés sur les documents à usage religieux dont nous n'avons pas trouvé la correspondance sur le registre de l'Etat Civil.

Tableau N° 4 lacunes révélées après comparaison avec les registres tenus par le prêtre.

Année	Naissances	Décès	Année	Naissances	Décès
1819	4	1	1833	1	
1820	2	1	1836	2	
1821	4	1	1838	2	
1822	3	1	1839	2	3
1823	1	1	1840	2	2
1824	3	3	1841	1	2
1830		1	1842	1	
1831	1	1	1843	1	
1832		1	1848		3
	Naissances	Décès	Ensemble		
TOTAL	30	21	51		

Sur les trente baptêmes relevés et n'ayant pas d'acte correspondant dans l'état Civil, deux seulement, concernent des individus qui réclameront plus tard un acte de notoriété.

Le cas de Delfour Jean est peu évident. Son acte de notoriété affirme qu'il est né le 27 juin 1822 de Jean Delfour et de Signoles Elisabeth. Nous avons relevé sur les registres de l'église ce jour là le baptême de Signoles Polycarpe fils de Signoles Elisabeth et de père inconnu. En 1823 la mère épouse Jean Delfour, dont il est alors probable que l'enfant ignoré de l'Etat Civil prendra le nom bien qu'il n'y ait aucune mention de reconnaissance. Le changement de prénom n'a rien d'étonnant. Plus tard Jean

²³Cf page 13

Delfour certainement tenu dans l'ignorance des circonstances de sa naissance, a réclamé de parfaite bonne foi l'acte de notoriété.

Nous avons découvert les naissances et décès rapprochés de sept enfants, ignorés des registres civils. Ce nombre élevé permet de supposer que « l'oubli » du secrétaire de mairie est volontaire. Pour cinq de ces négligences la durée de vie de l'enfant omis est au plus égale à un mois, espace de temps certainement inférieur à l'intervalle existant entre deux passages du secrétaire de mairie. Il est impossible de déterminer à qui en incombe la responsabilité. Les questions soulevées plus haut restent sans réponses. Le maire jugeait-il utile de signaler ces actes ? Le secrétaire s'acquittait-il correctement de sa mission ?

Tableau N° 5 Naissance d'enfants ignorés par l'Etat Civil, relevés grâce au baptême.

Nom Prénom	Naissance	Décès	Durée de vie
Raynaud Sofie	03.03.1820	20.03.1820	17 jours
Chaluleau Claire	09.02.1823	10.03.1823	1 mois
Raynaud Génie Claire	22.02.1824	03.03.1824	10 jours
Barbaza Justine	01.09.1824	06.09.1824	5 jours
Rivière Jean Louis	06.09.1831	02.10.1831	26 jours
Jassan Elisabeth	12.07.1840	04.10.1840	3 mois
Devèze Antoine	02.08.1841	06.10.1841	2 mois

La proportion des omissions par rapport aux naissances, aux décès et sur l'ensemble apparaît dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 6

Total des Naissances	%	Total des décès	%
616	4,87	483	4,35
soit un pourcentage de 4,46 % sur l'ensemble des actes			

Les taux sont comparables à ceux que nous avons trouvés pour le premier quart du siècle. Le tableau n° 5 laisse tout de même entrevoir une amélioration à partir de 1830, les oublis sont moins nombreux.

Les registres de l'église utilisés après 1850 ont longuement séjourné dans la sacristie de l'église de Bouisse. L'humidité de la pièce, la négligence des desservants sont responsables de leur état lamentable, ils nous ont permis de relever quatre nouvelles omissions deux naissances et deux décès. D'autre part ils ne sont pas dépourvus d'intérêt, de 1861 à 1884 le curé Sérié ajoute quelques brefs commentaires à la suite des actes qu'il enregistre, il donne fréquemment les sobriquets sous les quels les personnes sont le plus souvent désignées.

C) L'ENQUÊTE STATISTIQUE DE 1807

Elle a été conduite par le préfet du Département de l'Aude le baron Trouvé²⁴ Les communes ont été invitées à remplir un questionnaire statistique très détaillé. Les réponses fournissent un instantané sur la commune, sa population, son économie, même si quelques chiffres sont surprenants et doivent être considérés avec précaution.

D) LES RECENSEMENTS²⁵.

Quatre d'entre eux ont été entièrement dépouillés. Ils intéressent les années 1846, 1866, 1872 et 1886. Ils contiennent la liste nominative de la population communale, regroupée sous l'autorité du chef de famille et selon sa répartition spatiale, les quartiers du village d'abord, hameaux et "*bordes*" ensuite. En dehors des professions et des liens de parenté, ils sont avares de renseignements sur l'état social de la population. Nous avons seulement relevé la mention d'une mendiante et d'un imbécile.

Plusieurs erreurs ont été relevées. Nous donnerons, à titre d'exemple, celles dont nous nous sommes aperçus à la lecture du document de 1886. Les unes sont faciles à repérer, elles résultent de fautes d'inattention lors de la copie : c'est ainsi que l'officier recenseur a attribué à Auriol Lucie, veuve Bonis, l'âge de 27 ans, celui de son fils Lucien, alors qu'elle est âgée de 55 ans. Quant à Delbourg Marie épouse Maury elle n'a que 6 ans tandis que son époux en compte 66.

Il est plus difficile de relever les erreurs commises sur les noms. Nous en avons retrouvées deux. La première concerne l'épouse du meunier de St Pancrace, Pierre Bertrand. Elle est désignée, sous le nom de Bertrand, à la place de Bernard. Enfin par interversion Rivière Marie, personne âgée vivant seule, est devenue l'épouse d'Escassut Joseph au lieu de Cambriels Claire. Cette dernière est signalée comme chef de ménage isolé.

Pour améliorer l'exploitation des documents, pour les rendre plus précis, nous avons reporté pour chaque individu sa date de naissance lorsque nous la connaissions.

2) AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES.

Il n'existe pas de document sur la vie intérieure de la paroisse au XVIII^e siècle, et c'est bien regrettable car les relations entre le seigneur et la communauté furent très tendues et aboutirent à d'incessants procès soit devant le Parlement de Toulouse soit devant les Cours de Montpellier.

A) DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

AVANT 1789 : COMPOIX, REGISTRES DE LA CAPITATION...

Sur la répartition et l'exploitation des terres, le document le plus ancien utilisé remonte à 1538, il s'agit des "*recherches diocésaines*" de Narbonne. Ce document ²⁶ compte dix sept feuillets dans lesquels sont énumérés les biens fonciers construits et leurs dépendances, susceptibles d'être soumis à l'impôt, avec pour chacun d'eux les noms et prénoms des personnes qui les tiennent et les

²⁴ A.D 13 M 263

²⁵ A.D série M (préciser)

²⁶ A.D série C 56

confronts. Il n'y a pas de document comparable pour la description des "carons" des surfaces cultivées, alors qu'ils existent pour d'autres paroisses.

De très utiles renseignements sont fournis par deux compoix terriers. Le compoix cabaliste concernant les biens meubles, fait défaut. Le registre dressé en 1666 est en mauvais état et incomplet. Les derniers feuillets décrivant les biens tenus par les forains se sont détachés et perdus avec le temps, ceux détaillant les possessions du Sire de Brunet ancien Seigneur ont été arrachés, peut-être alors même que le document était encore en service. Il donne tout de même une idée précise sur l'occupation de l'espace. Le second, confectionné en 1747, est dans un remarquable état de conservation, d'une lisibilité parfaite. La description des parcelles est très précise. Il fournit une représentation satisfaisante de la dispersion de la population et de l'utilisation de l'espace agricole.

Le relevé complet des registres de la capitation pour les années 1751, 1773, 1788 et 1789 donne un aperçu à la fois du nombre des familles et de la hiérarchie sociale à l'intérieur de la paroisse.

Le "registre de l'oeuvre", cahier unique, ouvert en 1725 et tenu jusqu'à la fin du XIX^e siècle avec une large lacune au cours de la Révolution, contient les délibérations et les comptes du conseil de fabrique²⁷. Quelques événements exceptionnels dans la vie de la communauté font l'objet de concertations, voire de réunion structurée et de comptes-rendus plus détaillés.

Aux Archives départementales de l'Hérault nous avons relevé des notes et des documents d'un grand intérêt, en particulier la copie intégrale d'un jugement de 1734 entre la Communauté de Bouisse et le baron.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ET POSTÉRIEURE, LES SOURCES MUNICIPALES

Avec la Révolution commence une période qui nous a laissé un nombre plus élevé de documents. Les sources sont plus nombreuses, les renseignements plus divers mais plus éparpillés dans les dossiers. De nombreuses notes ont été relevées dans les fichiers de la série L aux Archives départementales. Plutôt que d'en donner la liste, nous les signalerons par un renvoi de bas de page lorsqu'ils seront utilisés.

Les comptes-rendus des délibérations municipales de l'an VIII à 1870, avec tout de même quelques lacunes, sont déposés aux Archives Départementales.²⁸ Ceux qui commencent en 1871 sont à la mairie de Bouisse. Ces documents sont d'un intérêt inégal, en dehors de la période révolutionnaire. La lecture en est monotone et fastidieuse.

Quelques registres des délibérations des années 1850/60 sont encore à Bouisse, avec des cahiers contenant les doubles de la correspondance municipale de 1830 aux environs de 1865. La lecture de ces copies est rendue difficile par la finesse de l'écriture et la pâleur de l'encre, mais elle n'est pas sans intérêt. Elle nous procure des détails sur les préoccupations municipales et la vie quotidienne. Enfin quelques feuillets contiennent les délibérations du tribunal de police municipale, vers 1830. Ils donnent un éclairage très intéressant sur les mentalités de la société post-révolutionnaire.

Les registres de l'Etat Civil consultables à la mairie font suite sans lacune aux registres tenus par le clergé.

Le vieux cadastre napoléonien est en très mauvais état, ce qui ne saurait nous étonner il fut utilisé jusqu'à la révision cadastrale de 1958. L'état des sections ayant servi à sa confection est par contre mieux conservé.

²⁷ A.D 4E 044 S1

²⁸ Série 4E 044 D1 à D3

B) DOCUMENTS NOTARIAUX

Ils représentent l'une des principales sources documentaires. Les plus anciens sont les minutiers de M^o Graffan²⁹ notaire à Villerouge au milieu du XVI^e siècle. C'est à travers les travaux du Dr Cayla que nous avons pris connaissance de ces actes. Il a eu le loisir de consulter les minutiers originaux, indisponibles actuellement. Ils sont l'une des sources principales de son ouvrage remarquable intitulé " *Dictionnaire des institutions des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*".³⁰ Il a d'autre part laissé quantité de transcriptions et notes, tantôt manuscrites, tantôt dactylographiées³¹. De très nombreux actes mettent en présence les habitants de Bouisse, leur exploitation a permis de dégager les grandes lignes de la remise en culture de l'espace agricole au milieu du XVI^e siècle.

Plus tard, Bouisse fut le siège d'un office notarial. Il restera aux mains de deux familles pendant plus de deux siècles. Les Maurin rempliront ces fonctions tout au long du XVII^e siècle. En 1695 M^o Robert notaire à Davejan, acheta l'étude³². De ce notaire, un seul minutier nous est parvenu, il ne couvre qu'une courte période à la fin du XVII^e siècle. Il contient quelques actes intéressant la communauté de Bouisse. Un office notarial sera maintenu au village, aux mains de la famille Désarnaud. Les notaires de cette famille exerceront leur activité sur une large période depuis début du XVIII^e siècle jusque en 1826, mais ils ont peu vécu le plus souvent à Arques et plus tard Lanet. Leur activité fut importante comme nous pouvons le déduire de l'inventaire dressé par le juge de paix, à Lanet en 1826, au décès du dernier représentant de cette famille. Il dénombre, dans une armoire, plusieurs dizaines de minutiers. Les uns contiennent les actes retenus au XVII^e siècle par les Maurin, les autres ceux rédigés par les Désarnaud à partir de 1700 ou environ.³³

Ce sont finalement les registres notariaux de la baronnie d'Arques couvrant tout le XVIII^e siècle qui ont procuré les renseignements les plus nombreux et les plus précieux. En l'absence de M^o Désarnaud, c'est le plus souvent à Arques que se rendaient les personnes désirant conserver une trace de leurs engagements. Les notaires qui s'y sont succédés ont appartenu aux familles Roudel, Bilhard et Bernu.

Pour la période post-révolutionnaire, les minutiers de M^o Pla notaire à Félines Termenès, et ceux de M^o Gastine dernier notaire ayant occupé l'office notarial de Bouisse, en résidence à Lanet ont été consultés.

C) SOURCES FAMILIALES

DOCUMENTS ÉCRITS

La famille Conquet-Tallavigne de Fraisse des Corbières, nous a permis de consulter de nombreux documents provenant des archives des derniers seigneurs de Bouisse. Ils les tiennent de la succession de M^o Claude Miquel avocat en Parlement qui fut avec son frère Joseph, et le Vicomte de Raymond l'un des trois principaux héritiers de Louis de St Jean de Moussoulens. Actes divers, d'inégale valeur, mais qui nous ont amené à considérer sous un aspect différent les relations entre le Seigneur et la

²⁹Un seul minutier Graffan se trouve aux A.D sous la côte 3E 165. Il couvre quelques années à la charnière des XVI^e et XVII^e siècle. Quelques actes intéressent Bouisse.

³⁰ Imprimerie Paul Déhan Montpellier 1964 (En fait l'ouvrage est exclusivement consacré aux anciens pays de l'Aude)

³¹ A.D série J 43

³² acte du 18.04.1695 chez M^o Faure à Lagrasse par lequel Claude Maurin vend pour 135 louis d'or l'étude de feu son père à M^o Anthoine Robert de Davejan (A.D 3E 6569)

³³ A.D série 4/U 23. liasse concernant l'année 1826

communauté de Bouisse. Parmi ces papiers figure une copie réalisée en 1827, de l'inventaire des biens délaissés par le dernier baron de Bouisse Louis de St Jean de Moussoulens, décédé à Fraisse des Corbières le 27.06.1792. C'est un manuscrit de 21 pages à l'écriture compacte.

TÉMOIGNAGES, SOURCES ORALES

Il est toujours intéressant d'aller à la rencontre des personnes âgées pour recueillir leurs témoignages, même fragiles, ils permettent de mieux saisir les mentalités du passé. Parmi tous ceux que j'ai écoutés avec plaisir et attention je retiendrai ceux de Bonis Marie Louise, épouse Guittard qui nous a quittés en juin 1993 dans sa cent unième année, conservant toutes ses facultés, lucidité et mémoire jusqu'à ses derniers jours, sa connaissance des familles de Bouisse s'était enrichie au cours des traditionnelles veillées hivernales³⁴. J'ai aussi apprécié la qualité du témoignage d'Olive André, originaire de Bouisse, où il vécut jusqu'à son mariage qui le conduisit dans la commune voisine de Missègre. Ma mère née à Bouisse, où nous avons vécu jusque en 1945, m'a fait profiter de ses connaissances sur le village et sa population qu'elle connaissait très bien pour l'avoir parcouru à pied, alors que bien jeune encore elle portait les « *dépêches* » du télégraphe vers les écartés de la commune. .

LISTE DES SURNOMS RELEVÉS À BOUISSE

Anguille : Ferrassou; **Alquié** : Graniès; **Arié** : Marsal; **Azais**: Frady, Gorgibus, Janeille, Mouret, Ponset, Perruche; **Barbaza**: Caitiü, Clergue, Ferrié, Gascou, Grangé, Groulhet, Gueyne, Pédassat, Sanguin; **Bédos** : Terroulé; **Bernard**: Cascarot, Jaquots, Froumagnou; **Brau**: Trincomil; **Cambriels**: Andrivo, Bezières, Cardinal, Carla, Chasseur, Faïno, Fèlo, Fontaine, Gaillardet, l'abeille, La Blanche, la lioque, la meno, l'artiste, le papo, Pétaïrol, Pou, Sauquet, Tout Seq; **Cantié**: Laurens, Carrus, Guiraud, Pierrot; **Carla**: Poulas; **Caverivière** : le juntat, Pessète; **Chaluleau** : le Bernet; **Cros**: Blazet, Bouchère, Cascarot, Coumouage, Dailhaire, Damet, Faure, Franciman, Lantary, Mirot, Ravailhon; **Delbourg**: Bernadou, Beute, Biarnès, Carcanet, Castèl, Le Cèc; Couverte, Corre, Coque, Coucut, Fourrest, La Rose, Le Gros, Lhomme, Jean Petit, Naudet, Peyrot; **Delfour** : Flaman; **Devèze**: Barraquet, Belair, Cagarot, Mantère, Paulet; **Fraisse**: Baillot, la lioque; **Gazel**: la Bota; **Gimat**: Christol; **Guittard**: Chasseur, Perdigal, Tourneur, **Guilhem** Vinto Cinc; **Laborie**: Bourrèc; **Magna**: Barthegeaire; **Maurin/Maury**: Bessou, Bourguignon, Chiril, Conquet, Fournèl, Gire, Lachanche, Lairoune, Lamic, Monsac, Parisot, Ragouste, Roubinet, San Sauveur; **Mir**: le Barregeat, Rore; **Pech**: Arnaud, Barilles, Bourgès, Bounette, Cachalo, Castèl, Curo, Ferrassou, Garnisou, Gril, Jean-Petit, Matibot, Milanto, Pessette, Pezaut, Soldat, Vigouroux; **Raynaud**: Boulat, Bourdalette, Crabit, L'espèrt, Médéci, Patrigo, Terroulet, Trouquet; **Rivière**: Barragne, Birle, Caloure, Minute; **Saint-Loup**: Sansou; **Sarda**: L'Empereur, Supèry; **Séguy**: le Mandre; **Sourgnès**: Camboseco, Galère, Pauroto; **Vignon**: Filoir.

³⁴ Les veillées hivernales traditionnelles se sont maintenues jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, elles étaient l'occasion de parler fréquemment des familles anciennes, ce qui exerçait les mémoires.